



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

554, rue Lemelin

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004

Internet : www.msfoo.ca Courriel : info@msfoo.ca

Affaires municipales

Janvier 2017

Bonne année 2017 à tous !

En ce début d'année, le conseil municipal continuera son travail des dernières années pour améliorer les règlements d'urbanisme de la Municipalité. C'est d'ailleurs dans ce but que le projet de règlement 017-143 a été adopté en janvier, fera l'objet d'une séance publique de consultation en février pour être ensuite adopté officiellement plus tard cette année.

Par ailleurs, il est important de vous souligner que madame Labbé, mairesse et le conseil ont aussi décidé de continuer leurs actions auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour que le Plan de conservation du site patrimonial de l'Île d'Orléans, qui est présentement à l'étude, respecte non seulement le patrimoine de l'Île-d'Orléans, mais également et surtout la vraie richesse de l'Île ses habitants !

Un autre évènement important qui marquera l'année se tiendra le dimanche 5 novembre 2017. En effet, 2017 est une année électorale pour l'ensemble des municipalités du Québec. Ce sera l'occasion pour les contribuables de la municipalité d'AGIR SUR LEUR MILIEU DE VIE.

Pour les propriétaires d'immeuble et pour les occupants d'un établissement d'entreprise qui ne sont pas domiciliés dans la municipalité, ***il est important de vous assurer d'être inscrit sur la liste électorale municipale pour pouvoir exercer votre droit de vote.*** Pour plus de renseignements à ce sujet, vous êtes invités à communiquer avec le personnel municipal par courriel au : info@msfoo.ca ou par téléphone au (418) 829-3100.

Il me reste en terminant à vous inviter, **aux prochaines séances du conseil soit; une séance publique de consultation sur le règlement 017-143 qui sera immédiatement suivie de la séance ordinaire du mois, le tout prévu le lundi 6 février à 20 h à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin** et à vous rappeler, les heures d'ouverture du bureau municipal soient :

Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Marco Langlois, g.m.a.
Directeur général/secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 9 janvier 2017, le Conseil municipal a adopté le projet règlement numéro 016-141, modifiant le règlement de zonage numéro 03-41, afin de revoir les usages autorisés dans certaines zones, de préciser l'usage et les types de camping, de modifier les limites des zones 20-CO et 19-V et enfin d'encadrer les résidences de tourisme.
2. Une séance publique de consultation aura lieu le 6 février 2017, à 20 h à la salle du conseil, située au local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Au cours de cette séance, la mairesse, un conseiller ou une personne mandatée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.
3. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal : 554, rue Lemelin aux heures régulières :
Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.
4. Les articles 1 à 8 de ce projet de règlement s'appliquent à l'ensemble du territoire de la Municipalité.
5. L'article 9 de ce projet de règlement s'applique aux zones 20-CO et 19-V situées à l'est de la Municipalité dans le secteur des routes d'Argentenay et du chemin de l'Anse-Verte ainsi qu'aux zones contiguës. Un plan détaillé du changement de limites de ces zones est disponible pour consultation.
6. Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce onzième jour de janvier deux mille dix-sept.

Marco Langlois, g.m.a.
Directeur général/secrétaire-trésorier